



OBJET : Collecte de la Taxe  
d'apprentissage 2020

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez verser votre solde de taxe d'apprentissage à notre établissement ! Nous vous en sommes très reconnaissants. Cette attribution permet à notre établissement l'achat de nouveaux équipements pédagogiques pour nos jeunes en formation.

La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage introduite par la loi « Avenir Professionnel » du 5 Septembre 2018 a modifié les règles applicables à l'ensemble du financement de la formation professionnelle. **Désormais la MFR - CFA de Chemillé, centre de formation par alternance, est habilitée à percevoir directement le solde 13 % de la taxe d'apprentissage et les dons en nature. (uniquement des matériaux et matériels pédagogiques)**

- **Code UAI : 0491832A** **MFR-CFA DE CHEMILLE**  
(Méthode de calcul : Masse salariale 2019 X 0.68% (Taxe apprentissage) X 13% = Solde 13%)

Restant à votre disposition pour tous compléments d'informations, nous vous adressons nos remerciements anticipés et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Daniel DABIN,  
Président

Yann HENRY,  
Directeur



.....  
**ENGAGEMENT DE VERSEMENT**

Raison Sociale : .....  
SIRET : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....

Contact pour la taxe d'apprentissage : .....  
Tél : ..... Mail : .....

Montant du versement : .....  
Montant versé en don en nature à un CFA (éventuellement) : .....

Pour nous permettre de suivre votre contribution et vous faire parvenir un reçu libératoire conformément à la législation en vigueur, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce document dûment complété.

Par mail : [mfr.chemille@mfr.asso.fr](mailto:mfr.chemille@mfr.asso.fr)  
Pour toutes informations complémentaires nous contacter par téléphone au 02.41.30.62.35